

À PARTIR DU 20 AOÛT 2022



Coller **ici**
votre photo couleur
(format 35x45mm)

Si vous vous y opposez, cochez la case ci-contre ☐

REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS

M. ☐ Mme ☐

Nom :

Prénom :

Date de naissance : | | | | | | | |

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable : _____

et/ou téléphone fixe : _____

E-mail :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Code postal :

Ville :

Téléphone portable : _____

E-mail :

En donnant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir des informations de la part de LiA, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case ☐

En aucun cas, vos données ne seront transmises à des tiers.

Tous les champs sont obligatoires

SITUATION PERSONNELLE

Pour charger les titres souhaités sur votre Pass LiA nominatif en rapport avec votre situation, vous devez joindre les justificatifs suivants :

		Justificatifs à fournir
TOUT PUBLIC	Pour tous	Photocopie d'une pièce d'identité
- 20 ANS ET ÉTUDIANTS	Jeunes de 4 à 20 ans (< 20 ans)	Photocopie d'une pièce d'identité
	Scolaires/étudiants de 20 à 28 ans (< 28 ans) / service civique	Photocopie d'une pièce d'identité Certificat de scolarité et/ou un justificatif de service civique
1/2 TARIF	Demandeurs d'emploi, personnes de + 65 ans non imposables, Contrat d'Engagement Jeune, rupture familiale, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis de + 18 ans, anciens combattants dont le taux d'invalidité est de 50% ou plus	Photocopie d'une pièce d'identité Vous devez avoir préalablement demandé une attestation de droits auprès de votre Mairie ou CCAS
	Étudiants boursiers	Photocopie d'une pièce d'identité + Justificatif de bourse
SOLIDAIRE	Bénéficiaires et ayants droit de la Complémentaire Santé Solidaire ou de l'Aide Médicale d'État, invalides civils dont le taux d'invalidité est de 80% ou plus, bénéficiaires de l'AAH demandeurs d'emploi ou travaillant en ESAT, demandeurs d'asile	Photocopie d'une pièce d'identité Vous devez avoir préalablement demandé une attestation de droits auprès de votre Mairie ou CCAS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du Pass LiA nominatif (au verso).

DATE: _____

SIGNATURE (du représentant légal pour les mineurs):

Cadre réservé à LiA

N° client :



Formulaire de demande de Pass LiA nominatif à adresser **par courrier à : TRANSDEV Le Havre - LiA, Service Marketing, BP 20018 - 76930 Octeville-sur-Mer** (prévoir un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande de Pass par nos services, dans la mesure où le dossier est complet) ou à déposer **directement dans les agences LiA** (remise immédiate du Pass LiA - à l'exception des Pass LiA Groupes et Pass « Passage Tunnel Jenner » - dans la mesure où le dossier est complet).



- La Boutique : **arrêt Hôtel de Ville** (Le Havre)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Le samedi et vacances scolaires de 10h à 17h
- La Station : **arrêt Gares** (Le Havre)
Du lundi au samedi de 7h à 19h



Tél : 02 35 22 35 00
du lundi au samedi de 7h à 19h



www.transports-lia.fr
contact@transports-lia.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU « PASS LIA NOMINATIF »

DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

ARTICLE I – OBJET DU PASS LIA NOMINATIF

Le Pass LiA nominatif permet à son titulaire de charger des titres de transport permettant de circuler sur l'ensemble du réseau de transport en commun de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (ci-après désigné le « réseau LiA »). Le réseau LiA est exploité par TRANSDEV Le Havre. Le Pass LiA nominatif ne vaut pas en lui-même un titre de transport, il sera délivré dans les conditions définies ci-dessous. Son utilisation est subordonnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

ARTICLE II – LE SUPPORT

II.1 – Le titulaire du Pass LiA nominatif

Le Pass LiA nominatif est personnel et intransmissible. Lors d'un contrôle, une justification d'identité peut être demandée. Il ne peut être délivré qu'un seul Pass LiA nominatif par personne. Le titulaire du Pass LiA nominatif peut être une personne physique ou morale. Pour les mineurs non émancipés, la demande de Pass LiA nominatif doit être signée par leur représentant légal. Si la demande de Pass concerne un groupe, la personne morale doit être domiciliée dans la Communauté urbaine.

II.2 – Le contenu du Pass LiA nominatif

Le Pass LiA nominatif comprend visuellement : la photo, le nom et le prénom de son titulaire. Il permet de charger l'ensemble des titres de la gamme tarifaire correspondant à la situation personnelle de son titulaire déclarée lors de la création de son Pass LiA nominatif ou lors d'un changement de situation déclarée sur présentation des justificatifs nécessaires.

Le titulaire d'un Pass LiA nominatif peut être informé de son contenu :

- dans les agences LiA (La Boutique - arrêt Hôtel de Ville, La Station - arrêt Gares)
- chez les commerces partenaires (liste complète disponible sur le site www.transports-lia.fr),
- lors de la validation (sur le valideur),
- sur les Distributeurs Automatiques de Titres LiA (DAT),
- sur la boutique en ligne de notre site www.transports-lia.fr

II.3 – Délivrance d'un Pass LiA nominatif

Le Pass LiA nominatif peut être réalisé dans les agences LiA susvisées mais également par correspondance en adressant une demande à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - LiA, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer. Les pièces justificatives à fournir obligatoirement sont :

- le formulaire de demande de Pass LiA nominatif dûment rempli et signé, ledit formulaire étant disponible dans les agences LiA précitées ou sur le site www.transports-lia.fr
- la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille),
- une photo d'identité récente au format requis ou possibilité d'être pris en photo lors de la demande dans les agences LiA précitées,
- les justificatifs nécessaires pour les personnes pouvant prétendre à une tarification spécifique.

Le Pass LiA nominatif est remis immédiatement dans les agences LiA : il est prêt à être chargé avec les titres en accord avec ses droits. Pour les demandes de Pass LiA nominatif faites par courrier, prévoir un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande dans la mesure où le dossier est complet.

II.4 – Conditions de détention du support

Le Pass LiA nominatif reste la propriété de l'émetteur. Celui-ci se réserve le droit de le retirer ou de changer le support, quel que soit le motif. Le titulaire d'un Pass LiA nominatif est responsable de son utilisation et de sa conservation. Pour être en règle son titulaire doit systématiquement valider son Pass LiA nominatif à chaque montée, y compris en correspondance (sans décompte de voyage supplémentaire pour les titres à décompte, dans la limite de la validité du titre). En cas d'oubli du Pass LiA nominatif ou de non validation, le titulaire est considéré en situation irrégulière. Toute utilisation irrégulière ou abusive du Pass LiA nominatif constatée lors d'un contrôle entraîne la responsabilité de son titulaire ainsi que l'application, à son encontre, des sanctions prévues par la loi, sans préjudice de l'application des dispositions prévues pour la résiliation. Elle entraîne également le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation applicable au service concerné de transports publics de voyageurs. Par ailleurs, toute utilisation frauduleuse du Pass LiA nominatif entraîne son retrait immédiat et est passible de poursuite judiciaire à l'encontre du fraudeur.

ARTICLE III – LES TITRES DE TRANSPORT

III.1 – Nature des titres de transport

Pour circuler sur le réseau LiA, tous les voyageurs doivent disposer d'un titre de transport en cours de validité et validé (à l'exception du titre SMS), chargé sur le Pass LiA nominatif. Il existe deux types de titres de transport disponibles sur le Pass LiA nominatif :

- les titres à décompte : permettant d'effectuer un nombre de voyages.
- les titres à forfait : permettant de voyager en illimité sur une

période définie (jour, mois, année).

Ces deux catégories de titres de transport regroupent la gamme tarifaire suivante :

- sans justificatif : titre 1 heure, 10 titres 1 heure, titre 10 voyages Funi, abonnements mensuel et annuel Tout Public.
- avec justificatifs : tarification pour les enfants de -8 ans et les familles nombreuses (10 titres 1 heure Tarif Réduit), tarification pour les -20 ans (abonnements mensuel et annuel -20 ans et étudiants), tarification ½ tarif / Solidaire (10 titres 1 heure Tarif Réduit, abonnements mensuel et annuel ½ tarif, abonnement mensuel Solidaire) et tarification Groupe (6, 12, 25 ou 33 personnes).

Les modalités d'octroi de ces tarifs sont définies dans l'arrêté tarifaire en cours, faisant l'objet d'une délibération tarifaire par le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

III.2 – Les dérogations possibles

Des dérogations existent :

- pour les enfants de moins de 4 ans : accompagnés d'un adulte porteur d'un titre de transport, les enfants de moins de 4 ans voyagent sans titre de transport.
- les accompagnateurs de personnes handicapées munies d'une Carte Mobilité Inclusion Invalidité (CMI). Le Pass accompagnateur, au nom de la personne handicapée, doit être chargé de « 6 titres 1 heure accompagnateur » gratuits en agence LiA, sur présentation de la CMI.

III.3 – Chargement des titres de transport

Le titulaire du Pass LiA nominatif pourra charger, sur son Pass LiA nominatif, les titres en accord avec sa situation personnelle déclarée au moment de la délivrance de son Pass LiA nominatif (cf : III.1 et 2). En cas de changement de situation, le titulaire du Pass LiA nominatif doit se présenter dans les agences LiA susvisées, muni des justificatifs nécessaires.

Les titres de transport peuvent être chargés sur le Pass LiA nominatif :

- dans les agences LiA précitées,
 - chez les commerces partenaires (liste complète disponible sur le site www.transports-lia.fr),
 - sur les Distributeurs Automatiques de Titres LiA (DAT),
 - sur l'agence en ligne de notre site www.transports-lia.fr
- Le titulaire du Pass LiA nominatif peut charger sur son Pass LiA nominatif jusqu'à quatre (4) titres différents. Lors de la validation, les titres à forfait (abonnements) sont automatiquement débités avant les titres à décompte.

ARTICLE IV – PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Le Pass LiA nominatif dispose d'un microprocesseur et d'une antenne radio dont le bon fonctionnement dépend de quelques précautions d'utilisation de base que le titulaire s'engage à respecter. Il doit notamment ne pas soumettre le Pass LiA nominatif à des torsions, plis, découpages, à de hautes ou basses températures, à des effets électroniques ou électromagnétiques, à un niveau d'humidité élevé et à n'importe quel autre traitement manifestement inapproprié à son bon fonctionnement. Un étui de protection pour le Pass LiA est en vente dans les agences LiA précitées, au tarif de 20 centimes d'euros (0,20€) pour le modèle simple et cinquante centimes d'euros (0,50€) pour le modèle avec un cordon. Attention : si le Pass est effacé faute d'utilisation d'un étui, il sera considéré comme détérioré et un duplicata devra être établi moyennant paiement de la somme en vigueur.

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement du Pass LiA nominatif doit être signalé dès sa survenance. La déclaration doit être effectuée dans les meilleurs délais par le titulaire auprès des agences LiA. La demande de duplicata est irréversible.

- Perte ou vol du Pass LiA nominatif : en cas de perte ou de vol du Pass LiA nominatif, une demande de duplicata doit être faite, moyennant le paiement de la somme en vigueur au moment de la demande. Dès réception, le Pass LiA sera mis en opposition. Il ne sera plus utilisable et vos titres en cours de validité seront transférés sur le duplicata (sous réserve des achats réalisés dans la journée pour lesquels le ticket de caisse pourra être demandé). Si le duplicata est réalisé en agence, celui-ci sera établi immédiatement lors de la demande, une nouvelle photo d'identité sera demandée. Pour toute demande de duplicata par correspondance, ladite demande n'est pas un titre de transport, pour être en règle, la possession d'un titre de transport valable et validé est obligatoire.
- Pass LiA nominatif défectueux ou détérioré : si la carte est visiblement détériorée (non respect des précautions d'utilisation), la somme correspondant au montant du duplicata, en vigueur au moment de la demande, sera demandée après avoir rempli le formulaire de demande de duplicata.
- Dysfonctionnement technique : en cas de dysfonctionnement suite à un usage normal, la demande de duplicata est gratuite sur remise de l'ancien Pass LiA nominatif, les conditions de remise d'un duplicata sont alors les mêmes qu'en cas de perte ou de vol.

ARTICLE V – REMBOURSEMENT DES TITRES DE TRANSPORT CHARGÉS

Seuls les titres de transport nominatifs à forfait (abonnements mensuel et annuel) peuvent faire l'objet d'un remboursement en agences LiA sous les conditions suivantes :

- pour les abonnements mensuels : le titulaire peut obtenir le remboursement en agences LiA sous réserve que les titres correspondants n'aient pas été utilisés et la validité non expirée.
- pour les abonnements annuels payés au comptant : leur remboursement est possible en cas de décès, de déménagement (résultant d'un changement imposé du lieu de travail), d'hospitalisation supérieure à un (1) mois, du changement d'établissement scolaire pour l'abonnement annuel -20 ans et étudiants et du changement de situation personnelle (évolution des droits aux tarifications spécifiques). Dans ces cas, le remboursement s'effectuera au prorata temporis sur la base du montant mensuel de l'abonnement concerné, auquel s'ajoutent les frais de dossier d'un montant de cinq euros (5,00€) ; étant précisé que tout mois commencé est dû. Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un justificatif doit être nécessairement joint à sa demande de remboursement. Les abonnements annuels payés par prélèvement automatique font l'objet de conditions particulières disponibles sur demande.

La demande de remboursement doit être :

- soit déposée dans les agences LiA précitées ;
 - soit adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à TRANSDEV Le Havre - LiA, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer
- avant le 10 du mois précédant la prise d'effet souhaitée de la demande.

ARTICLE VI – LES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique automatisé dont la finalité est la gestion des données billettiques de l'activité du réseau LiA et dont le responsable est le directeur général du réseau. Les données concernant les déplacements sont anonymisées sous 24 heures. Elles permettent d'effectuer des analyses statistiques de l'offre et d'établir des indicateurs de suivi. Elles sont destinées à l'exploitant et à son autorité organisatrice. Les données collectées ne sont pas cédées à des tiers. Indépendamment de ce traitement, les données relatives aux déplacements sont nécessairement et obligatoirement recueillies lors des validations du Pass LiA nominatif par TRANSDEV Le Havre - LiA et font l'objet d'un traitement par ce transporteur dont la finalité est la gestion de ces données notamment pour la détection de la fraude.

Les informations mentionnées comme telles sont obligatoires. En l'absence de renseignement des informations obligatoires, la demande de Pass LiA nominatif ne pourra être traitée. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des informations dans ce dispositif, il peut contacter le DPO par courrier à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - BP 20018-76930 Octeville-sur-Mer ou par e-mail : contact@transports-lia.fr. Pour toute demande, la copie de la pièce d'identité doit être jointe.

Le réseau LiA propose également des Pass anonymes qui ne sont pas assortis de l'inscription du client dans un fichier de façon à préserver son anonymat. Les modalités d'obtention et d'utilisation sont définies dans l'arrêté tarifaire en cours, faisant l'objet d'une délibération tarifaire par le Conseil Communautaire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Si le client estime, après nous avoir contactés, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE VII – RÉCLAMATIONS

Le titulaire d'un Pass LiA nominatif émis par l'exploitant du réseau LiA peut formuler toute réclamation concernant les conditions d'utilisation de son support, en écrivant à l'adresse suivante : TRANSDEV Le Havre - LiA, Service Marketing, BP 20018, 76930 Octeville-sur-Mer. Cette réclamation doit être formulée dans un délai de un (1) mois à compter de la date des faits l'ayant fait naître. En cas de contestation, le client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Par ailleurs, le titulaire d'un Pass LiA nominatif peut formuler, à l'adresse ci-dessus, toute observation ou suggestion relative aux conditions d'utilisation de son support.

ARTICLE VIII – ÉVOLUTION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et TRANSDEV Le Havre se réservent le droit de faire évoluer les présentes Conditions Générales d'Utilisation.